

République Française  
Département de l'Hérault  
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)  
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Extrait de délibération n° 2012-22 du Comité syndical du Vendredi 06 Avril 2012

~~~~~  
**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'ÉVALUATION DE LA CHARTE ET DU CONTRAT DE PAYS 2005-2011 ET DE LA DÉFINITION D'UN CADRE DE RÉFÉRENCE 2013-2020**

L'an deux mil douze et le six avril à seize heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE La Garrigue - 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 23 Mars 2012.

Etaient présents ou représentés :	Yves BAILLEUX MOREAU - Marie-Christine BOUSQUET (procuration à Louis VILLARET) Olivier BRUN - Claude CARCELLER - Manuel DIAZ - Bernard DOUYSSSET - Bernard FABREGUETTES - Joëlle GOUDAL - Jean-Marcel JOVER - Hadj MADANI (procuration à Jean TRINQUIER) - Eric PALOC - Jean Claude LACROIX - Frédéric ROIG - Michel SAINT PIERRE - Jean TRINQUIER - Louis VILLARET - Luc VIALA
Absents ou excusés :	Christian BILHAC - Alain CAZORLA - Alain CHALAGUIER - Roger FAGES - Jacky GALABRUN - André GAY - Rémy PAILLES - Joseph RODRIGUEZ - Bernard SOTO - Gérald VALENTINI
Invités : 27 ; Quorum : 15 ; Présents ou représentés : 17 (15+2 procurations)	

L'évaluation de la Charte de Développement Durable (Agenda 21), 2003-2013 consiste à évaluer le projet de territoire du Pays, dans sa stratégie, son organisation, son fonctionnement et sa mise en œuvre, notamment par le contrat de Pays 2005-2011. Elle permettra de corriger, de valider ou de prolonger les objectifs existants mais aussi en définir de nouveaux au regard des évolutions territoriales, dans un cadre de référence 2013-2020. Dès lors, pour disposer d'une méthodologie propre et impartiale, le choix d'un prestataire de services pour conduire cette mission est fortement souhaité. Ce dernier sera piloté par un comité technique (Comité Technique de l'Observatoire du SYDEL) et un comité de pilotage (Commission Agenda 21 et Conseil de Développement du SYDEL) du Pays Cœur d'Hérault.

Vu le rapport présenté en séance,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DECIDE :

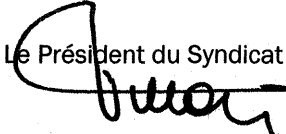
- ✓ D'approuver le plan de financement ci-dessous :

**Plan de financement**

Subventions	Montant TTC	%
Conseil Général de l'Hérault	5 000 euros	20
Région Languedoc-Roussillon	5 000 euros	20
Etat	10 000 euros	40
Autofinancement	5 000 euros	20
<b>Total</b>	<b>25 000 euros</b>	<b>100</b>

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Pour extrait conforme,  
Clermont l'Hérault, le 10 Avril 2012

Le Président du Syndicat  
  
Louis VILLARET

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2012